



**CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE OCCITANIE
ÉLECTION RÉGIONALE DES REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES
SCRUTIN du 9 mars 2023
PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS DE DÉPOUILLEMENT DES VOTES**

Conformément à l'article R.321-57 du code forestier, se sont réunis le **jeudi 9 mars deux mille vingt-trois** à la préfecture de la région Occitanie :

- M. Michel CROSTE, cadre d'appui au SGAR Occitanie, représentant le préfet de région,
- Mme Gwenaëlle BIZET, cheffe du service régional forêt bois, représentant la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt,
- M. Guillaume ANDRÉ, chef du bureau des élections et de la réglementation de la préfecture de la Haute-Garonne,
- M. Yannick BOURNAUD, président du Centre régional de la propriété forestière Occitanie,
- M. François DANÉY DE MARCILLAC, FRANSYLVA GERS,
- M. Michel BAYARD, représentant FOPYGAQ,
- M. Olivier BRUSQ représentant FOPYGAQ,
- M. Sébastien DROUINEAU, directeur adjoint du Centre régional de la propriété forestière Occitanie,
- Mme Julie ROTA, assistante du Centre régional de la propriété forestière Occitanie.

Le nombre de voix attribué par organisation professionnelle est le suivant :

Organisation	Département(s)	Nombre de voix
Syndicat des forestiers privés de l'Ariège	09	48
Syndicat des forestiers privés de l'Aude	11	62
Syndicat des forestiers privés de l'Aveyron	12	37
Syndicat des forestiers privés du Gard	30	71
FOPYGAQ Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Pyrénées, de la Garonne et du Quercy	31 + 65 + 82	50
Syndicat des forestiers privés du Gers	32	22
Syndicat des forestiers privés de l'Hérault	34	28
Syndicat des forestiers privés du Lot	46	35
Syndicat lozérien de la forêt privée	48	56
Syndicat des forestiers privés des Pyrénées Orientales	66	44
Syndicat des forestiers privés du Tarn	81	72
	TOTAL	525

Les enveloppes contenant les bulletins de vote ont été remises dans les délais et les formes requises par les organisations professionnelles au représentant du préfet de région (Les attestations de remise sont consultables en préfecture de région et à la DRAAF).

Après dépouillement et recensement des votes, les résultats suivants sont validés à **17 H 15** :

Nombre d'enveloppes reçues	525
Nombre d'enveloppes invalides	0
Nombre d'enveloppes ouvertes	525
Nombre d'enveloppes sans bulletin	0
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	525

Une seule liste régionale était présentée, composée de 6 titulaires et de 6 suppléants.

Les trois représentants des organisations professionnelles présents, désignés scrutateurs, ont procédé au dépouillement avec le représentant du préfet.

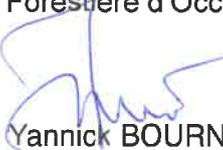
Sont élus au titre du collège régional des organisations professionnelles :

Candidats titulaires	Candidats suppléants	Suffrages obtenus
Marc MAZERT	Max ALLIES	525
Denis CARRIERE	Clotilde RIPOULL	525
Roger CAZALÉ	Philippe CHABERNAUD	525
Thierry ARMENGAUD	Edwin BINET	525
Philippe VECTEN	Didier INARD	525
Philippe LAPORTE	Sylvie COISNE	525

Après cette proclamation, un exemplaire du présent procès-verbal du recensement général des votes sera adressé sous huitaine à :

Monsieur le Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
Service Développement des filières et de l'emploi
Sous-direction Filières forêt-bois, cheval et bioéconomie
Bureau Réglementation et opérateurs forestiers
3, rue Barbet de Jouy
75349 PARIS 07 SP

Fait à Toulouse, le 9 mars 2023

<p>Pour le Préfet de la région Occitanie</p>  <p>Michel CROSTE Secrétariat général pour les affaires régionales Occitanie</p>	<p>Le président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie</p>  <p>Yannick BOURNAUD</p>	<p>Scrutateur</p>  <p>François DANÉY DE MARCILLAC</p>
<p>Scrutateur</p>  <p>Michel BAYARD</p>	<p>Scrutateur</p>  <p>Olivier BRUSQ</p>	